

# WORKING PAPER

*Série Cohésion sociale*

Disparités territoriales  
et mondialisation : la  
gouvernance régionale  
comme solution ?

*Mai 2009*

Par CAMILLE KELBEL

  
**Solidarité**  
Think Tank européen  
*Pour la Solidarité*

[www.pourlasolidarite.be](http://www.pourlasolidarite.be)

## **Pour la Solidarité, plus qu'un Think Tank, votre partenaire européen !**

PLS est une association sans but lucratif qui travaille à la promotion de la solidarité sous toutes ses formes et à des alliances durables avec les représentants européens des familles d'acteurs socio-économiques. En effet, à travers des projets concrets, il met en relation les chercheurs et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d'une Europe solidaire, porteuse de cohésion sociale. PLS met à disposition de ces publics des clés de compréhension nécessaires à l'appréhension de l'environnement européen dans lequel ils évoluent, ainsi que les outils qui leur permettront d'anticiper et d'agir efficacement sur les enjeux européens.

Parmi ses activités actuelles, PLS initie une série de projets européens et nationaux et assure leur suivi ; développe des réseaux de compétences ; réalise et diffuse des études socioéconomiques ; suscite la création d'observatoires et de réseaux ; organise des conférences, séminaires et formations et élabore des recommandations à destination des décideurs économiques, sociaux et politiques.

PLS joue un rôle actif dans la formulation de politiques publiques durables et respectueuses de l'humain, l'accroissement de l'intérêt des entreprises pour leur responsabilité sociétale et l'encouragement de la participation des citoyens aux processus décisionnels.

Think Tank européen Pour la Solidarité

Rue Coenraets, 66 – 1060 Bruxelles

Tél. : +32.2.535.06.88 / Fax : +32.2.539.13.04

[info@pouglasolidarite.eu](mailto:info@pouglasolidarite.eu) / [www.pouglasolidarite.eu](http://www.pouglasolidarite.eu)

## LES CAHIERS DE LA SOLIDARITÉ

Collection dirigée par Denis Stokkink

Thomas Bouvier, *Construire des villes durables*, Série Développement durable et ville, n°16, 2009.

*Europe, énergie et économie sociale*, Série Développement durable et ville, n°15, 2008.

*Décrochage scolaire, comprendre pour agir*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°14, 2007.

Séverine Karko, *Femmes et Villes : que fait l'Europe ? Bilan et perspectives*, Série Développement durable territorial et politique de la ville, n°12, 2007.

Sophie Heine, *Modèle social européen, de l'équilibre aux déséquilibres*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°11, 2007.

*La diversité dans tous ses états*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°10, 2007.

Francesca Petrella et Julien Harquel, *Libéralisation des services et secteur associatif*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°9, 2007.

Annick Decourt et Fanny Gleize, *Démocratie participative en Europe. Guide de bonnes pratiques*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°8, 2006.

Éric Vidot, *La Reprise d'entreprises en coopératives : une solution aux problèmes de mutations industrielles ?*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°7, 2006.

Anne Plasman, *Indicateurs de richesse sociale en Région bruxelloise*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°6, 2006.

Sarah Van Doosselaere, *Démocratie participative, dialogues civil et social dans le cadre du modèle social européen. Une description générale des concepts*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°5, 2004.

Anne Plasman, *Calcul des indicateurs de richesse économique et de solidarité en Belgique*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°4, 2004.

*Entreprenariat collectif et création d'entreprises dans un cadre d'économie sociale*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°3, 2004.

*Relevé, analyse, évaluation et recommandations en matière d'expériences innovantes de partenariats entre entreprises privées, syndicats et/ou ONG dans la lutte contre les discriminations et en matière d'intégration des populations immigrées*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°2, 2004.

Anne Plasman, Dimitri Verdonck, *La Politique de cohabitation-intégration à Bruxelles*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°1, 2004.

## Introduction

« Aujourd'hui, 43% de la production économique et 75 % des investissements consacrés à la recherche et à l'innovation se concentrent sur seulement 14 % du territoire européen, soit le pentagone formé par Londres, Hambourg, Munich, Milan et Paris. Les disparités entre les régions d'Europe se sont beaucoup accrues à la suite des récents élargissements. Ainsi, l'État membre le plus prospère, le Luxembourg, est maintenant sept fois plus riche que le plus pauvre, à savoir la Roumanie. Au niveau régional, les différences sont encore plus marquées. De telles disparités ne s'observent que dans des économies émergentes telles que la Chine et l'Inde. États-Unis et Japon sont plus homogènes. » Danuta Hübner, Commissaire européenne chargée de la Politique régionale, in *Travailler pour les régions. La politique régionale de l'Union européenne 2007-2013*, brochure de l'Office des publications officielles des CE, janvier 2008.

La mondialisation, au même titre que le changement climatique, le vieillissement de la population, l'immigration ou le besoin d'un approvisionnement énergétique durable, constitue pour les territoires, un défi qui ne tient nullement compte des frontières, que celles-ci soient nationales, institutionnelles ou politiques. Les populations régionales et locales sont en effet directement affectées par les conséquences économiques, sociales et environnementales de la « globalisation », auxquelles des solutions communes, concrètes et intégrées peuvent être apportées par les grands ensembles régionaux comme l'Union européenne, en partenariat avec les échelons nationaux, régionaux et locaux mais aussi par le biais de coopérations entre les partenaires publics et privés, dans une optique de « gouvernement partagé », autrement dit, de gouvernance. Le terme « mondialisation » désigne l'expansion des liens d'interdépendance entre les nations, les activités humaines et les systèmes politiques à l'échelle de la planète. Ce phénomène évoque ainsi les transferts et les échanges internationaux de biens, de main-d'œuvre, de services, de technologie et de capital. Souvent associée au terme anglais de « *globalization* » qui désigne plus largement le développement de l'interdépendance au niveau mondial, la mondialisation peut cependant en être distinguée en tant que processus historique d'extension du système capitaliste à l'ensemble de l'espace géographique mondial.

Toute politique en faveur des régions et de la réduction des inégalités territoriales permet de dégager une valeur ajoutée en cela qu'outre la croissance et l'emploi, une telle politique exerce potentiellement un effet de levier en faveur d'autres politiques comme l'environnement, le transport, ou encore le soutien à l'innovation. Les politiques régionales sont aujourd'hui le principal outil de lutte contre les disparités entre régions du monde globalisé et tentent partout de transformer les défis communs en opportunités. La politique régionale de l'Union européenne, souvent désignée par le vocable « politique de cohésion », vise à réduire les écarts de développement, c'est-à-dire les inégalités économiques et sociales entre les régions de l'Union qui nuisent à l'émergence d'un ensemble réellement cohérent et dynamique. Des écarts s'étant considérablement accentués avec les élargissements successifs de 2004 et 2007 à des États dont les revenus étaient, et pour une large partie demeurent, très inférieurs à la moyenne de l'Union. Historiquement, cette

politique est fondée sur le principe de solidarité<sup>1</sup> qui constitue avec le marché unique, le socle du système communautaire : « *préoccupé par l'équilibre entre la fonction du marché [...] et la régulation, avec ses politiques d'accompagnement et de correction.* »<sup>2</sup>. Pour la période de programmation 2007–2013, trois objectifs prioritaires sont développés. En premier lieu, la « **Convergence** » visant à concentrer les efforts de l'Union pour aider les régions les plus en retard de développement (en particulier dans les nouveaux Etats membres), un objectif doté d'un budget de 251 milliards d'euros. Deuxièmement, la « **Compétitivité régionale et l'emploi** » conformément à la stratégie de Lisbonne, avec un budget de 49 milliards d'euros. Enfin, la « **Coopération territoriale européenne** » qui recouvre la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale, est dotée d'un budget de 7,75 milliards d'euros. *In fine*, la politique de cohésion représente 35,7% du total du budget européen (près de 308 milliards d'euros).

En quoi la gouvernance régionale permet-elle de réduire les inégalités entre régions du monde ? Quels sont les outils spécifiques et communs dont disposent les régions dans leur diversité pour faire face aux défis posés par la mondialisation ?

## I. La gouvernance régionale, de quoi parle-t-on ?

### A. La gouvernance : un processus de coordination d'acteurs

Notion largement controversée, la gouvernance désigne essentiellement une dynamique de prise de décision non plus seulement centrée sur l'Etat, mais marquée par la multiplication des acteurs impliqués et des lieux de cette décision. Elle renvoie ainsi à de nouveaux modes de régulation plus souples, fondés sur le partenariat entre différents acteurs. « *La gouvernance fait intervenir un ensemble complexe d'acteurs et d'institutions qui n'appartiennent pas tous à la sphère du gouvernement ; elle traduit une interdépendance entre les pouvoirs et les institutions associées à l'action collective. La gouvernance fait intervenir des réseaux d'acteurs autonomes et part du principe qu'il est possible d'agir sans se remettre au pouvoir de l'État.* »<sup>3</sup>

De gouvernance à bonne gouvernance, il n'y qu'un pas...encore faut-il oser le franchir. La bonne gouvernance est un concept initié par la Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qui l'a définie comme « *l'exercice d'une autorité publique, économique et administrative aux fins de gérer les affaires d'un pays. Elle repose sur des mécanismes, des processus et des institutions qui permettent aux citoyens et aux groupes*

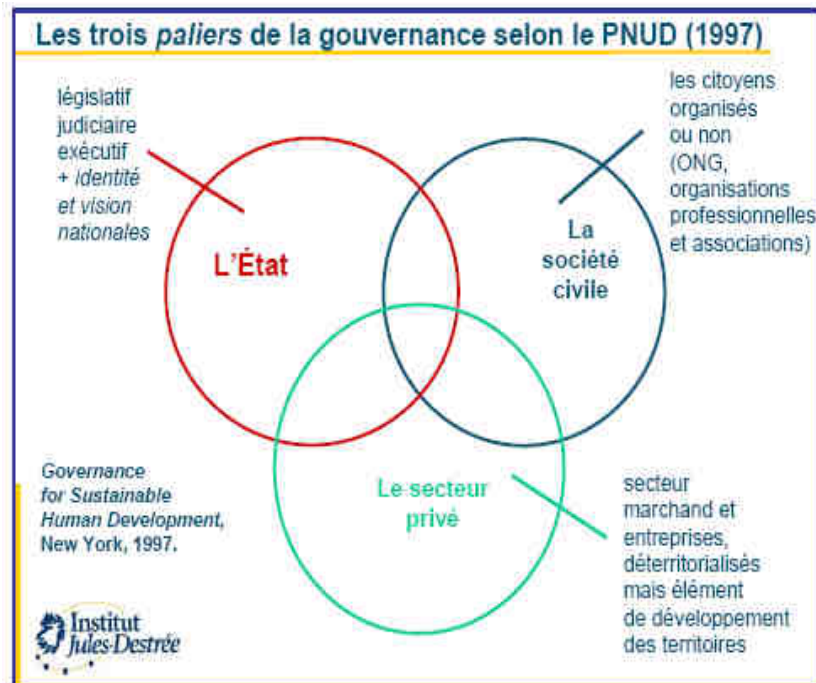
---

<sup>1</sup> Voir le Préambule du Traité instituant la Communauté européenne, in JOCE C 325/33 : « *SOUUCIEUX de renforcer l'unité de leurs économies et d'en assurer le développement harmonieux en réduisant l'écart entre les différentes régions et le retard des moins favorisées.* » La politique de cohésion a par la suite été intégrée dans les traités avec l'Acte Unique européen en 1986.

<sup>2</sup> DELORS J. (2003). *Mémoires*, Plon, 2003, p.235.

<sup>3</sup> STOKER G. (1998). Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance, in *Revue internationale des Sciences Sociales*, n°155 – Paris : UNESCO/érès.

d'exprimer des intérêts, de régler des litiges, et d'avoir des droits et des obligations. »<sup>4</sup> La bonne gouvernance s'intéresse donc à la démocratisation de la gestion de l'Etat comme moteur du processus de gouvernance, laquelle relève bien de l'interaction entre les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile. Détenir les clés de la bonne gouvernance, c'est travailler à la rencontre entre ces trois domaines<sup>5</sup>.



Source : DESTATTE P. (2003). *Prospective territoriale et gouvernance*, séminaire Prospective-info : La prospective territoriale, outil d'aide à la planification spatiale, outil de gouvernance ? Paris, 18 septembre 2003.

[http://www.institut-destree.eu/Documents/Reseaux/2003-09-18\\_Destatte\\_Philippe\\_DATAR-Gouvernance.pdf](http://www.institut-destree.eu/Documents/Reseaux/2003-09-18_Destatte_Philippe_DATAR-Gouvernance.pdf)

Derrière ce schéma de la gouvernance relativement simplifié, des analyses ont relevé un système complexe basé autour d'une multitude de relations différentes : entre les gouvernements et les marchés, entre les gouvernements et les citoyens, entre les gouvernements et les secteurs associatifs ou privés, mais aussi la relation entre élus (politiques) et nommés (fonctionnaires), la relation entre les institutions des gouvernements

<sup>4</sup> CHEEMA S. (1997). *Politique et gouvernance du PNUD : cadre conceptuel et coopération au développement*. <http://www.unac.org/français/activites/gouvernance/partieun.html>

<sup>5</sup> Voir à ce propos : DESTATTE P. (2001). *Bonne gouvernance : contractualisation, évaluation et prospective. Trois atouts pour une excellence régionale*, in DESTATTE P. (dir.) *Évaluation, prospective et développement régional - Charleroi* : Institut Destrée, p. 7-50. Et DESTATTE P. (2002). *L'élaboration d'un nouveau contrat social*, in *Rapport de la Mission Prospective Wallonie 21*. [http://www.wallonie-en-ligne.net/Wallonie\\_Prospective/Mission-Prosp\\_W21/Rapport-2002/3-2\\_nouveau-contrat-social.htm](http://www.wallonie-en-ligne.net/Wallonie_Prospective/Mission-Prosp_W21/Rapport-2002/3-2_nouveau-contrat-social.htm)

locaux et les habitants des villes et des campagnes, la relation entre le législatif et l'exécutif, ou encore la relation entre l'Etat-nation et les institutions internationales<sup>6</sup>.

La gouvernance procède ainsi du débordement des institutions politiques formelles pour aboutir à un pouvoir et des responsabilités partagés. Ces nouveaux modes de régulation s'appuient sur des concepts comme la concertation, le partenariat, la participation citoyenne, ou encore la décentralisation, afin de dégager les moyens d'impliquer une multitude d'acteurs dans des orientations et des décisions communes. Au titre de la concertation, nous retiendrons qu'elle a pour but d'harmoniser les actions de plusieurs intervenants en intégrant ces actions dans une stratégie globale visant à la réalisation d'objectifs communs. Les réunions de concertation recherchent généralement un consensus entre un nombre limité de représentants, des organisations pouvant être consultées plus ou moins régulièrement sur un sujet. Concernant la décentralisation, elle consiste à transférer des pouvoirs c'est-à-dire aussi des fonctions et des responsabilités, généralement du gouvernement central vers une instance autonome. Plusieurs principes doivent cependant être respectés pour ce faire : une complémentarité des politiques et programmes qui ont été décentralisés avec ceux du gouvernement central, un transfert de budget correspondant bien aux charges liées aux nouvelles responsabilités, et une attribution des responsabilités et des compétences selon le niveau territorial le plus approprié.

### B. L'émergence des régions comme échelons stratégiques :

Ces définitions reviennent à admettre que ces nouveaux modes de régulation s'appliquent aussi bien au niveau national (voire supranational), que régional ou local, rompant ainsi la verticalité hiérarchique de pouvoir. La régionalisation désigne la démarche visant à associer les représentants des populations locales et régionales à la prise de décisions, mais aussi à la mise en œuvre ou à la gestion d'opérations relevant de la responsabilité de l'Etat. Le but est clairement d'assurer une meilleure adaptation des politiques aux réalités locales ou régionales. Dans sa définition de la gouvernance, l'économiste spécialiste du développement local Bernard Pecqueur précise qu'il s'agit d' « *un processus institutionnel et organisationnel de construction d'une mise en compatibilité des différents modes de coordination entre acteurs géographiquement proches, en vue de résoudre les problèmes productifs inédits posés aux territoires.* »<sup>7</sup>

En Europe, les analystes des politiques publiques se sont penchés au cours des années 90 sur deux processus parallèles qui ont passablement bouleversé le partage des compétences<sup>8</sup>. D'un côté, dans plusieurs Etats membres, l'institutionnalisation politique des régions s'est doublée d'une importance croissante de leur rôle dans les politiques

---

<sup>6</sup> AGERE S. (2000). *Promoting Good Governance, Principles, Practices and Perspectives*, Londres, Commonwealth, Secretariat, Management and Training Services Division, p.1.

<sup>7</sup> PECQUEUR B. (2000), *Le développement local*. Ed. Syros, 2e édition revue et augmentée.

<sup>8</sup> Voir par exemple PERRAUD D. *Europe, Etat, Régions : la gouvernance multi-niveaux et le rôle des régions dans les politiques agricole et rurales*, CERI, 50p.

communautaires, conduisant les auteurs à parler de l'émergence d'un « *Troisième niveau* »<sup>9</sup>. De l'autre, le développement des politiques communautaires en faveur des régions et de la réduction des inégalités régionales a certainement encouragé leur développement, afin de bénéficier des financements qui leurs étaient destinés. On aboutit à une configuration complexe, non pas une « *Europe des Régions* » qui reviendrait à gommer le niveau national au profit d'une interaction UE-régions, mais davantage à une gouvernance multi-niveaux qui recouvre des « *systèmes non-hiérarchiques de négociation, de régulation et d'administration politiques allant au-delà de l'acceptation traditionnelle de l'Etat hiérarchique et souverain comme arène ultime de prise de décision et de résolution des conflits.* »<sup>10</sup>

La gouvernance régionale revient donc tout d'abord à considérer la région comme un niveau pertinent de mise en place de politiques publiques (en lui accordant des compétences et un transfert budgétaire adéquat), *a fortiori* celles de développement et de réduction des inégalités, en rompant la structure verticale UE-Etat-collectivités locales qui prévalait. Autre aspect de cette gouvernance, il s'agit de faire interagir au niveau régional une multitude d'acteurs, de la région comme entité publique à la société civile, en passant par les entreprises.

## II. L'Europe comme modèle de gouvernance régionale :

« *Mon sentiment est que tous les pays partagent la même préoccupation : que tout le monde bénéficie des tendances générales de progrès économique et social, et se sont tournés vers l'UE et son expérience.* »

Danuta Hübner, Conférence : *La Gouvernance régionale dans un contexte mondial*, Bruxelles - 11-12 mai 2009.

La gouvernance régionale européenne telle que promue par la Commission européenne et en particulier la DG Politique régionale s'appuie sur un double impératif : d'une part, une reconnaissance progressive des régions comme des acteurs clés pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux, et, d'autre part, la nécessité d'un système de gouvernance multi-niveaux. La politique européenne de cohésion a ainsi promu la gouvernance régionale comme solution aux inégalités territoriales dans et hors l'UE.

### A. Des régions pour quelle Europe? Les défis de la politique de cohésion dans le système communautaire :

L'expérience de l'Union européenne, communauté supranationale élargie en 2004 et 2007 à des Etats ayant des niveaux de développement très inférieurs aux « Quinze » est basée sur

---

<sup>9</sup> BULLMANN U. (1997). The Politics of the Third Level, in JEFFERY C. (ed.). *The Regional Dimension of the European Union, Towards a Third level in Europe?* - Londres: Franck Cass, pp.3-20.

<sup>10</sup> CHRISTIANSEN T. (1996). *Reconstructing European Space : From Territorial Politics to Multilevel governance*, EU Working papers, Robert Schuman Centre 96/53, European University Institute, p.13.



une exigence de cohésion économique et sociale, incarnée par une politique active de soutien au développement régional et à la cohésion territoriale. L'approche territoriale du développement y a donc servi de base à la création d'un grand espace économique et politique, démontrant l'importance des régions pour dépasser voire gommer les frontières et pour permettre aux territoires de participer au processus de gouvernance<sup>11</sup>.

Véritable mise en pratique du principe de solidarité au sein de l'Union européenne, **la politique de cohésion se veut en effet le principal instrument de renforcement de la cohésion économique, sociale et territoriale** tout en réduisant les écarts de développement entre les régions. C'est pourquoi, fondamentalement, les investissements en faveur de la cohésion devraient se concentrer sur les régions les plus pauvres, afin de les aider à rattraper leur retard. Cependant, la politique régionale entend influencer sur toutes les régions *via* une amélioration de la compétitivité et de la qualité de vie de leurs habitants respectifs. Il s'agit donc d'améliorer la croissance et l'emploi dans toutes les régions et villes de l'Union, grâce, encore une fois, aux trois objectifs du programme 2007–2013 que sont la « convergence », la «compétitivité régionale et emploi» et la «coopération territoriale européenne». Les fonds européens qui recoupent ces objectifs sont le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE) et le Fonds de cohésion<sup>12</sup>. Le FEDER est un soutien aux projets axés sur le développement régional, le changement économique, l'amélioration de la compétitivité et la coopération territoriale dans toute l'UE. Les actions financées peuvent ainsi porter sur le renforcement des infrastructures, la compétitivité de l'économie, la recherche, l'innovation et le développement régional durable, l'économie de la connaissance, l'environnement et la prévention des risques, ainsi que l'accès aux transports et aux télécommunications en dehors des centres urbains. Le Fonds social européen soutient l'anticipation et la gestion des mutations économiques et sociales selon quatre grands domaines d'action : améliorer l'adaptabilité des travailleurs et des entreprises, améliorer l'accès à l'emploi et la participation au marché de l'emploi, renforcer l'inclusion sociale en combattant les discriminations et en facilitant l'accès des personnes défavorisées au marché de l'emploi, et enfin promouvoir les réformes en matière d'emploi et d'inclusion. Pour l'objectif « convergence », un soutien plus spécifique peut être apporté aux projets d'amélioration de l'éducation et de la formation, et au renforcement des capacités institutionnelles et de l'efficacité des administrations publiques. Le Fonds de cohésion concerne quant à lui les infrastructures de transport et les infrastructures environnementales ainsi que l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

En effet, les disparités économiques et sociales sont considérables en Europe et se sont nettement accentuées à la suite des derniers élargissements. Le revenu par habitant moyen au Luxembourg est par exemple sept fois plus élevé qu'en Roumanie. Pourtant, **c'est bien au niveau régional que les disparités sont le plus marquées**: la région la plus riche, l'*Inner*

---

<sup>11</sup> Au titre des changements proposés, le Livre Blanc sur la Gouvernance, la Commission européenne propose d'établir « un dialogue plus systématique, à un stade précoce de l'élaboration des politiques, avec les représentants des collectivités régionales et locales ». Commission des CE (2001). Livre Blanc sur la gouvernance européenne, COM(2001)428, Bruxelles, p.4.

<sup>12</sup> Voir Annexe.

*London* (centre de Londres) s'établit à 290 % du produit intérieur brut moyen par habitant de l'UE-27, tandis que la région la plus pauvre, le Nord-Est de la Roumanie, atteint à peine 23 % de cette même moyenne. Comme le suggère Danuta Hübner citée en introduction à ce *Working Paper*, la situation de l'UE rappelle des schémas observés en Chine et en Inde, deux pays émergents dans lesquels précisément la richesse de la région ayant le PIB par habitant le plus élevé est sept fois supérieure à celle de la région la moins développée. Aux États-Unis, cet écart est seulement de deux et demi, et de deux pour le Japon.

Malgré la place importante accordée aux régions et autorités locales dans les programmes européens, **une véritable gouvernance régionale fait parfois défaut aux politiques d'envergure**. La Stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi (2000) s'est ainsi heurtée à son manque d'application au niveau infra national. Un partenariat multi-niveau permettrait à l'avenir de mieux cibler une stratégie en reconnaissant qu'il existe des différences importantes entre régions. L'Union européenne a ainsi développé une politique basée sur les aspects spécifiques des régions ; la proximité et les liens entre acteurs (universités, pouvoirs publics, entreprises) étant des atouts propres permettant en particulier d'envisager l'innovation à ce niveau. Les expériences de types pôles désignent en particulier les niveaux locaux et régionaux comme épices de l'innovation. Ainsi, la communication de la Commission européenne *Bâtir l'espace européen de la connaissance au service de la croissance* met en avant la nécessité de renforcer le potentiel de recherche des régions européennes par un soutien apporté, dans toute l'Europe, au développement de « *groupements régionaux axés sur la recherche* », associant les universités, les centres de recherche, les entreprises et les autorités régionales.

### B. La politique régionale européenne face aux enjeux de la mondialisation :

Les grands Etats européens connaissent une croissance progressive des inégalités régionales comme partout dans le monde, y compris dans les pays émergents. Cette croissance des disparités régionales a certes des conséquences plus néfastes pour les pays en voie de développement que pour les pays développés, l'ordre de grandeur étant significativement différent. Cependant, il y a bien eu une augmentation significative des inégalités au sein de l'UE, notamment dans les pays de l'Est depuis la chute du mur de Berlin, tandis que cette croissance des inégalités touche aussi les pays de l'Ouest. La politique régionale européenne mise sur la solidarité comme pilier du marché commun et du développement économique. L'objet de ce *Working Paper* n'est pas de présenter les détails de cette politique, mais davantage de montrer comment celle-ci, en promouvant une gouvernance régionale, permet de faire face aux défis de la mondialisation. Pour ce faire, il s'agira de s'appuyer ici sur quelques bonnes pratiques régionales ayant trait à la reconversion économique, aux énergies renouvelables, ainsi qu'à la relation de l'UE avec le reste du monde, autant de défis globaux dans lesquels s'inscrit le continent.

Exemple 1 : Politique de cohésion et reconversion économique en région Pomorskie (Pologne)

L'exemple de la Voïévodie de Poméranie a mis en évidence les possibilités offertes par la politique régionale européenne sur les chantiers navals et la problématique de leur

reconversion vers l'économie de la connaissance et de l'innovation, ainsi que les projets de reconversion des ports de Gdansk et Gdynia sur la Baltique. **A travers le FEDER, le FSE et le Fonds de Cohésion, la Pologne est le premier bénéficiaire de la politique régionale, sur laquelle s'appuient les Autorités de gestion des Voïévodies pour mettre en place et gérer leurs programmes opérationnels.** Néanmoins, le rôle du gouvernement reste prégnant, la décentralisation concernant un tiers des moyens. Avant 2004, l'**instrument de préadhésion (IPA)** avait été utilisé comme moteur de la politique régionale polonaise.

Exemple 2 : La gouvernance régionale au service de l'environnement et de la culture en région Emilie-Romagne (Italie)

L'expérience de la région Emilie-Romagne, au sein de laquelle les entreprises sont dans l'ensemble relativement bien organisées, notamment sous forme de clusters, mais aussi intégrées dans des réseaux internationaux, est riche d'enseignements. **L'accent de la politique régionale a été mis sur les biens environnementaux et culturels.** Avec un niveau bas d'énergies renouvelables au départ, de bons résultats ont su se faire sentir avec une insertion réussie dans les stratégies nationale et européenne. La méthodologie utilisée pour choisir les objectifs, les mettre en place, et établir un lien entre les instruments publics et les comportements des entreprises a été cruciale. Cette région, à travers son Autorité de gestion révèle donc l'existence d'un risque de fragmentation au niveau territorial, qui peut être évité grâce à une gouvernance régionale forte.

Exemple 3 : Les régions ultrapériphériques, des territoires aux frontières de l'Europe – opportunités et défis aux Iles Canaries (Espagne)

La spécificité des Iles Canaries tient surtout à la nécessité de tenir compte des pays proches. **Les sept régions ultrapériphériques que compte l'UE sont des frontières de l'Europe, et à ce titre les relais d'une politique que l'on pourrait qualifier de grand voisinage,** incluant l'espace Atlantique (avec l'Afrique occidentale), la zone Caraïbe-Amazone, et l'Océan Indien (avec l'Afrique de l'Est), qui pourraient devenir trois régions de coopération avancée. Le fait est que la réalité des pays proches de ces trois zones touche ces régions ultrapériphériques, lesquelles sont **des exemples pour les pays les entourant,** qui posent néanmoins des problèmes en termes d'immigration illégale. Autre particularité de cette périphérie européenne : il s'agit de régions relativement décentralisées, les Iles Canaries ayant à titre d'exemple un budget propre de 17 million d'euros.

Un rapport indépendant publié à la demande de la Commission européenne prône **une réforme de la politique européenne de cohésion pour satisfaire ses objectifs de long terme** et anticiper sur la période post-2013 (date à laquelle le programme actuel doit expirer) afin de s'assurer de sa viabilité. Fabrizio Barca, directeur général au ministère des Finances italien et auteur du rapport, souligne que la politique actuelle, si elle pointe dans la bonne direction, n'est cependant pas satisfaisante dans ses effets. Se basant sur la consultation d'experts issus du monde académique et des Etats membres, il relève le manque d'objectifs réellement quantifiables et défend une plus grande implication du niveau local dans les décisions de politiques publiques et de financements. Concrètement, concernant l'accent mis sur l'objectif « convergence », il pourrait conduire à tirer les régions vers le bas au nom

de l'harmonisation de l'économie et afin de toucher plus de financements. Parmi les dix piliers de réforme proposés, on notera une innovation institutionnelle : le rapport préconise un rôle renforcé du Parlement au sein d'un « Conseil pour la politique de cohésion » qui contrôlerait les dépenses des fonds régionaux. Pour aboutir, une telle initiative de réforme devrait être portée par les leaders politiques des grands Etats européens.

### C. La gouvernance régionale européenne : un modèle exportable et exporté

La dimension extérieure de la politique régionale européenne est symbolisée par le rapprochement entre la DG Politique régionale et la DG Développement de la Commission européenne. L'UE, premier donateur mondial, a élargi aux régions ses critères d'éligibilité aux volets décentralisés de son action extérieure (qui concernait surtout les Etats auparavant) pour la période 2007–2013, aussi bien dans sa relation avec les autres continents que dans le cadre de sa politique de voisinage<sup>13</sup>. D'une part, des partenariats structurés entre Commission européenne et pouvoirs locaux des pays tiers sont possibles en la matière. D'autre part, les régions européennes mêmes pourraient devenir le centre de l'aide publique au développement, comme c'est d'ores et déjà le cas en Espagne ou en Allemagne.

Quels sont les aspects de la politique régionale européenne qui peuvent être le plus utiles en-dehors de l'Europe ? Les régions extracommunautaires peuvent tirer leçon de l'expérience européenne en matière de politique régionale, et notamment du relatif succès de la gouvernance multi-niveaux, qui implique les différents niveaux de Gouvernement mais aussi un partenariat horizontal impliquant les partenaires sociaux et la société civile avec leur expertise particulière. Cette formule magique d'un système qui fonctionne peut s'appuyer sur la décentralisation comme facteur clé. S'il s'agit d'un point de départ éprouvé, cette décentralisation *de jure* n'est pas suffisante et doit être accompagnée de transferts financiers adéquats. Les éléments déterminants d'une gouvernance régionale telle que promue par l'UE vers l'extérieur seraient donc :

- **Une programmation cohérente et un budget stable** qui produisent un environnement stable, évitent la pratique de la vision à court terme. La programmation sur sept ans de l'UE est à ce titre particulièrement appréciable en temps de crise, car elle constitue un instrument solide et de long terme.
- **Des stratégies taillées sur mesure** : les stratégies doivent dépendre des besoins et du potentiel de la région. Il faut donc des informations sur ces besoins et ce potentiel qui doivent venir du niveau local. En marge de cela et en fonction des caractéristiques propres dégagées, il est possible de s'engager dans la coopération transfrontalière, transnationale, ou interrégionale (soutenue au niveau européen par le programme INTERREG financé par le FEDER et qui pourrait faire des émules). La coopération entre régions pour dépasser les

---

<sup>13</sup> Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe – CRPM (février 2007). *Le développement régional dans la mondialisation*, note technique du Secrétariat général, 3p.

[http://www.cpmr.org/pub/agenda/369\\_regions\\_et\\_mondialisation-fr.pdf](http://www.cpmr.org/pub/agenda/369_regions_et_mondialisation-fr.pdf)

frontières intérieures de l'UE a déjà permis de réunir, de rassembler des communautés qui étaient très séparées et s'établit donc en mécanisme de la cohésion.

– **Des solutions institutionnelles** à adapter en fonction de la situation identifiée, l'approche d'un modèle unique étant antinomique d'une politique régionale basée sur la gouvernance.

#### Exemple 4 : L'empreinte de l'Europe sur la politique régionale chinoise

L'émergence de la nouvelle Chine a été synonyme de priorité donnée au développement de certaines régions, notamment littorales à l'Est, alors que parallèlement des stratégies d'adaptation et de développement ont été mises en œuvre dans le contexte de la mondialisation. Cela a entraîné les problèmes actuels d'écart de développement entre Est et Ouest du pays. Les rencontres entre la Commission du Développement national et de la Réforme en Chine (la NDRC) et la Commission européenne sont basées sur le dialogue et ont permis de définir ensemble des actions dans le domaine de la politique régionale, preuve que la reconnaissance mutuelle des activités sur plusieurs continents est possible.

### III. La gouvernance régionale dans un contexte mondial – outils et enjeux :

« *Le temps et l'espace de l'ordre social local ont dû s'ajuster au rythme mondial* ». Paúl Carrasco Carpio, Conférence : La Gouvernance régionale dans un contexte mondial, Bruxelles – 11-12 mai 2009.

Les unités locales et régionales ont dû s'adapter à la mondialisation et à la crise. Inscrire les régions de plain pied dans la mondialisation revient à **mettre en œuvre au niveau local ce qui a été pensé au niveau mondial**.

#### A. La place des régions dans la mondialisation :

L'attention portée aux régions et leur inclusion dans une gouvernance multi-niveaux a véritablement mis sur le devant de la scène la question des inégalités entre territoires. Comment la gouvernance régionale peut-elle contribuer à faire face aux challenges mondiaux et en particulier aux inégalités territoriales ?

Afin de contribuer à une maîtrise des effets territoriaux de la mondialisation, des projets de coopération entre régions du monde permettent une certaine convergence des instruments et des méthodes visant au développement régional. Dans le cadre de cette coopération, on relèvera un certain nombre de moyens mis en œuvre face aux défis posés par la mondialisation. Premièrement, en termes d'échanges de bonnes pratiques entre régions du monde en matière de développement régional et de participation à la mondialisation, nous avons vu notamment que les pays émergents ont développé des outils de politique régionale proches pour ne pas dire similaires à ceux développés au niveau de l'Union européenne. En second lieu, la conception et la promotion d'une dimension régionale des stratégies de développement au sein des Etats et des ensembles continentaux ou sous continentaux est une composante essentielle en cela que les régions possèdent l'avantages de la proximité et qu'il s'agit d'un cadre favorable pour l'innovation. C'est pourquoi, enfin, les compétences

des acteurs régionaux peuvent permettre de formuler et de mettre en œuvre des projets de développement. Cela inscrit la gouvernance régionale comme élément incontournable face au processus de mondialisation et ses effets.

Si on suit le chemin vers lequel pointent à la fois la gouvernance et la gouvernance régionale, et en l'élargissant pour l'inscrire dans un contexte global, il s'agirait de permettre à chacun sur son territoire de devenir acteur de la mondialisation, soit en quelque sorte de « décentraliser la mondialisation ». Mais les disparités fortes entre les territoires au sein de chaque Etat comme aux échelles continentale et mondiale empêchent pour l'instant une réelle intégration mondiale. L'exigence de cohésion territoriale est à l'heure actuelle relayée par les grands ensembles régionaux (UE, UEMOA, MERCOSUR, etc.) à défaut d'une vision encore plus globale. Ces ensembles peuvent en effet contribuer à promouvoir la montée en puissance réussie et active des régions. En outre, il existe des réseaux des régions, lesquels ont contribué à renforcer cette tendance en instaurant des lieux de réflexion et d'impulsion, et en permettant aux régions de s'impliquer dans des thèmes plus variés que ce qu'on leur reconnaissait comme prérogatives au départ. Des régions peuvent donc travailler ensemble sur la base d'une proximité géographique ou autre (dialogue Commission européenne-régions extracommunautaires). Enfin, une autre piste à explorer plus spécifique au droit européen, est le passage d'un principe de subsidiarité UE/Etats à une subsidiarité et gouvernance multi-niveaux incluant les régions.

### **B. Les organisations internationales, moteur de la bonne gouvernance appliquée aux régions :**

L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a consacré plusieurs études aux politiques régionales et à l'émergence d'une gouvernance régionale comme aspect novateur de ces politiques<sup>14</sup>. Alors qu'auparavant il s'agissait essentiellement de verser des compensations aux régions en retard, ou encore des subventions aux entreprises pour s'assurer de leur maintien ou favoriser leur implantation dans telle ou telle région, cette pratique de la politique régionale a démontré ses limites en créant non seulement une dépendance financière, mais en outre en débouchant sur des conflits commerciaux avec les partenaires dudit pays. Une réorientation a donc été opérée vers la compétitivité des régions, un angle d'attaque plus large que les seuls investissements dans les régions en retard. Ce nouveau paradigme de la politique régionale permet de sortir de la dichotomie égalité/efficacité. L'OCDE attache également dans ses analyses une place essentielle à l'innovation dans cette compétitivité. Pourquoi avoir une approche régionale de la compétitivité ? Parce que cette nouvelle approche se base sur le caractère crucial de la connaissance locale, seul niveau permettant réellement de préparer les citoyens, les pouvoirs publics et les entreprises à se mettre en réseau, et en outre à tisser des liens avec l'étranger. Dans une optique d'innovation, la coordination de tous les acteurs locaux est donc

---

<sup>14</sup> Voir par exemple :

- (2009) *Typologie régionale de l'OCDE*, Direction de la gouvernance publique et du développement territorial, 4 mars 2009 ;
- (2003) *Globalisation et Gouvernance*, Centre de développement de l'OCDE ;
- (2002) *La Gouvernance au XXIème siècle*, série Études prospectives.

nécessaire. Le niveau local ou régional est aussi un bon indicateur quant aux problèmes éventuels, comme les lacunes de capacités ou les lacunes de financement. C'est pourquoi il est nécessaire qu'aux prérogatives des régions répondent leur capacité à lever des fonds et à résoudre le décalage entre régions administratives et régions économiques. La gouvernance régionale apporte une solution à tous ces problèmes.

La Banque Mondiale publie chaque année un ouvrage de synthèse, le *World Development Indicators*, faisant état des inégalités mondiales et régionales. Un rapport complété par des publications thématiques et géographiques comme le bulletin *Middle East and North Africa (MENA) Governance News and Notes* examinant la Gouvernance et les disparités territoriales au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, où le risque fort de disparités territoriales est concomitant au phénomène d'agglomération territoriale. Trois types d'intervention ont été dégagés par l'institution pour freiner les effets négatifs de cette urbanisation en termes de déséquilibres territoriaux. En premier lieu, une politique de développement des institutions de santé, d'éducation, de transport est nécessaire. Deuxièmement, il s'agit de mettre en place des infrastructures adéquates pour relier les villes entre elles mais également aux zones plus isolées et rurales. Enfin, des politiques incitatives à destination des populations migrantes ou potentiellement migrantes (exode rural) doivent être instaurées.

Exemple 5 : Les préconisations de la Banque Mondiale à l'égard des politiques régionales du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord<sup>15</sup>

Constat est fait que l'urbanisation dans cette zone est liée à la migration, au radicalisme religieux, aux vestiges du colonialisme, ou encore au chômage. Historiquement, les investissements se sont concentrés sur les zones urbaines et littorales, les collectivités locales devant rendre compte directement aux ministères, d'où une déconnexion d'avec les niveaux inférieurs. Les politiques territoriales de l'époque coloniale ont ainsi donné priorité aux zones métropolitaines avec des transferts financiers vers les régions les plus riches et une dépense publique centrée sur l'énergie. Les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord ont permis de développer un modèle en termes de cycles jumeaux de la gouvernance territoriale, avec d'une part, la migration, et d'autre part, une interaction avec la dynamique d'industrialisation et de développement des villes. Il s'agit désormais de rompre avec les politiques régionales coloniales et de la décolonisation en proposant des politiques spécifiques pour les régions en retard, mais ne devant pas interférer avec le processus de croissance qui favorise l'urbanisation. Mais ce retard est dû à des facteurs eux-mêmes très différents d'une région à l'autre : caractéristiques des ménages en présence, accès à l'eau qui favorise l'agglomération, expliquent en partie la localisation et les inégalités sociales. Chaque région nécessite donc une politique adaptée, même s'il existe un biais urbain. La Banque Mondiale a formulé une série de recommandations à cet égard :

1) Partant du fait que les zones métropolitaines ont été systématiquement privilégiées, une politique de proximité doit être développée. L'engagement dans des voies de décentralisation (et de régionalisation) pour démanteler la structure verticale héritée de la période coloniale et de la décolonisation est donc nécessaire.

---

<sup>15</sup> Voir le bulletin *Middle East and North Africa (MENA) Governance News and Notes*, Banque Mondiale.

- 2) Une mise en réseau incluant des infrastructures routières et le redéploiement de connexions transfrontalières.
- 3) Un passage de l'approche des subventions vers l'approche de la gouvernance régionale comme catalyseur. La région aurait essentiellement un rôle de coordination, et les investissements doivent par ailleurs être coordonnés avec la politique de développement régional.

Pour sa part, le Programme des Nations Unies pour le Développement a assuré, au cours des dernières années, le lancement et la promotion de programmes ART-GOLD (Appui aux Réseaux Territoriaux, Gouvernance Locale du Développement) dans une quarantaine de pays. Démarré en 2004, il s'agit d'une initiative de coopération internationale développée de concert par plusieurs agences onusiennes derrière le PNUD, dans le sillage des *Objectifs du Millénaire pour le Développement*. Le programme aide les autorités régionales et locales à mettre en place des alliances et des partenariats de soutien au développement local et du processus de gouvernance. Plus de 300 partenariats de coopération décentralisée ont d'ores et déjà été institués, incluant des collectivités territoriales de pays comme la Belgique, la France, l'Italie ou l'Espagne.

### C. Les pays émergents freinés par leurs disparités régionales : les défis mondiaux des régions

La gouvernance régionale fait face à une série de défis à l'échelle mondiale :

- La mondialisation et ses caractéristiques : investissements directs à l'étranger, augmentation des échanges de produits manufacturés dans des proportions supérieures à celle des échanges de produits agricoles et de matières premières. A l'instar de l'économie mexicaine qui, s'il y a quelques années encore dépendait fortement de ses exportations de produits agricoles et de matières premières, dépend aujourd'hui comme beaucoup de pays européens des échanges de produits manufacturés.
- L'urbanisation qui touche aussi l'Asie du sud-est, le Pacifique et l'Afrique, *i.e.* ne concerne pas que des zones fortement développées économiquement, entraînant là aussi de fortes disparités régionales.
- La décentralisation qui s'est largement répandue en quelques années (Amérique, Europe de l'Ouest, Est de l'Asie, Pacifique, quelques pays d'Afrique). Certains pays centralisés sur le papier, sont pourtant décentralisés dans les faits, à l'image de la Chine. Il existe une tendance des pays émergents à la décentralisation.

**Mondialisation, urbanisation et décentralisation, les grands enjeux de la gouvernance régionale, ont donc aussi des conséquences quant à l'augmentation des disparités et une certaine polarisation.** Une meilleure ouverture du pays peut néanmoins déboucher sur plus d'égalités comme en témoigne l'exemple Sud-Africain.

Concernant les pays émergents, des politiques de développement régional ont bien été mises en place, mais les problèmes sont aujourd'hui identiques voire aggravés comparés à l'époque du lancement de ces politiques, lesquelles ont souvent été imposées par le haut. **Les nouveaux instruments concernent en particulier une structure de gouvernance plus équilibrée en matière d'institutions et de stratégie** (*capacity building*, coopération avec les institutions existantes à améliorer, stratégie intégrée nécessaire). Ainsi, la gouvernance



régionale s'appuie sur un **double objectif de développement plus important et de cohésion régionale plus poussée**.

**Exemple 6 : Une dimension régionale du développement économique brésilien mal maîtrisée**

« *Le Brésil de toutes les régions* », mot d'ordre de la politique régionale du pays, se heurte à des inégalités territoriales qui n'ont cessé de croître. Un rapide cadrage socio-économique démontre que le tissu industriel du pays est très diversifié, les exportations concernant tout autant les produits minéraux, les matières premières et l'énergie que les produits transformés. La question régionale est une priorité de l'Etat brésilien depuis les années 50, mais le processus de développement économique a surtout touché le sud-est. Il s'agit désormais de déconcentrer le processus de production pour faire participer le nord et le centre du pays. Mais la politique régionale a été discontinuée. Les écarts entre régions du Brésil se mesurent en termes d'inégalités démographiques, économiques et sociales. La politique régionale est pilotée au niveau national, mais il s'agit avant tout d'une approche multi-niveaux qui participe à un nouveau système, voulu plus démocratique, avec un instrument clé : le fonds national de développement régional, véritable « FEDER » brésilien. Le soutien de l'Europe est fondamental puisque la coopération avec l'UE a mis en lumière la nécessité de revoir la politique régionale brésilienne en tenant compte des nouveaux instruments disponibles, des défis sociaux et économiques. Pourtant, les résultats en sont encore incertains, tant les indicateurs socio-économiques sur les microrégions du Brésil font ressortir qu'une grande partie de la population est établie dans les régions proches du littoral, les grandes métropoles ou les capitales de régions, alors que l'intérieur du pays est relativement vide. C'est pourquoi a été mis en place un programme de développement de la zone frontalière (la plus en retard du pays) qui est devenue prioritaire. Cette politique nationale de développement régional a été complétée par des actions du MERCOSUR.

**Exemple 7 : Des pistes d'amélioration de la gouvernance régionale en Russie**

Les inégalités régionales en Russie, se heurtent tout autant à des politiques de cohésion et de développement inefficaces qu'aux spécificités des grands espaces. En effet, l'espace géographique russe est relatif à l'espace socio-économique, illustré par les fortes densités routières et de population à l'Ouest et au Sud. Or, la politique régionale correspond, fait aggravant, au point de vue dit de Moscou ou de la partie orientale de la Russie, alors qu'il serait nécessaire de revisiter l'équilibre entre les deux types possibles de politique régionale (cohésion vs. polarisation). Les régions russes (oblasts) ne sont pas toujours les unités de base en matière de planification régionale. Par le passé, des exemples flagrants de négation des principes de la gouvernance régionale ont été recensés : 2/3 des fonds de la politique régionale ont pu être attribués au seul Tatarstan (et pour des motifs d'intégration à la fédération de Russie), le tiers restant devant être partagé entre toutes les autres régions. La gouvernance régionale en Russie concernerait le passage à des politiques coordonnées, d'un système de population contrôlée à un système de consultation.

## Conclusion

Parler de gouvernance régionale revient à évoquer un développement où les défis mondiaux débouchent sur des enjeux différents selon les régions (différences entre grandes villes, villes moyennes et espaces ruraux). Une approche qui se voudrait « taille unique » n'est donc pas possible. La réduction des inégalités régionales est un volet clé d'une participation des régions à la globalisation et à la lutte contre la crise. Pour ce faire, des politiques structurelles de long terme doivent être mises en œuvre.

Quels sont les instruments réellement novateurs des politiques régionales ? Participation sociale et la gouvernance multi-niveaux s'opposent clairement aux anciennes pratiques excluant la consultation de la base et axées sur une politique verticale. Autre élément, la redistribution de la richesse *via* les subventions et l'investissement a montré ses limites, le nouveau étant à trouver dans l'accent mis sur le facteur humain. Dans la mesure où les écarts de richesse ont des explications très diverses, il n'existe cependant pas de solution unique en termes de gouvernance. Mais le niveau d'éducation constitue une piste déterminante, de même qu'une coordination public-privé plus efficace. La cohésion territoriale et la politique régionale concernent donc désormais la mobilisation des potentiels. Il ne s'agit plus uniquement de compenser des déficits ou de dédommager comme cela a pu être fait par le passé, mais de mobiliser pour l'avenir. Renforcer la coopération régionale passe en particulier par une coopération interrégionale plus forte (systèmes de transports, échanges dans le cadre du marché unique), un dépassement des frontières, et une amélioration de la qualité des institutions et des performances économiques et sociales.

La cohésion est avant tout un processus et non directement un résultat. Afin de mettre en œuvre les politiques de développement régional, l'organisation de systèmes de gouvernance efficaces apparaît comme un pré requis indispensable. L'Union européenne a développé à ce titre une expérience particulièrement riche dans le sillage de sa politique de cohésion, les principaux domaines d'investissement des différents programmes européens en la matière concernant la connaissance et l'innovation, les transports, la protection de l'environnement et la prévention des risques, mais aussi les ressources humaines. La politique régionale de l'Union européenne se base ainsi sur la diversité, les défis et les opportunités des régions de l'Europe. Elle s'inscrit pleinement dans le nouveau paradigme de la gouvernance régionale se basant sur la compétitivité et une approche territoriale du développement pour réduire les inégalités économiques et sociales.

Annexe : Les objectifs de la politique de cohésion pour la période de programmation 2007–2013.

Objectifs	Priorités	Eligibilité	Fonds	Montants alloués
<b>Convergence</b> (ex-objectif 1)	Aide aux régions et Etats les plus en retard de développement	– Régions avec un PIB/hab ≤ 75 % de la moyenne UE27 – Régions avec un PIB/hab ≤ 75 % de la moyenne UE15 et ≥ 75 % de la moyenne UE27 (effet statistique)	FSE et FEDER	251 milliards d'euros (81,54%)
		Etats membres avec un PIB/hab ≤ 90 % de la moyenne UE27	Fonds de cohésion	
<b>Compétitivité régionale et emploi</b> (ex-objectifs 2 et 3)	Anticipation et promotion du changement en s'appuyant sur l'emploi et la compétitivité économique	Régions non-couvertes par l'objectif Convergence. Les Etats membres proposent une liste de régions	FSE et FEDER	49 milliards d'euros (15,95 %)
<b>Coopération territoriale européenne</b> (programme INTERREG)	Promotion d'un développement harmonieux et équilibré de l'Union	Régions frontalières et de coopération transnationale	FEDER	7,75 milliards d'euros (2,52 %)

Retrouvez les autres publications de la série Cohésion sociale et actualités de PLS  
sur notre site Internet : [www.pourlasolidarite.eu](http://www.pourlasolidarite.eu)